COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2020-78

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet de décret fixant les échéances déclaratives trimestrielles de mise à jour des informations contenues dans la déclaration des dispositifs transfrontières mentionnés aux articles 1649 AD à 1649 AH du code général des impôts;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 décembre 2020,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 17 décembre 2020.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président

Sébastien RASPILLER